



L'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera* = *Impatiens roylei*) de la famille des balsaminacées

Noms vernaculaires : balsamine géante, balsamine de l'Himalaya, balsamine glanduleuse...

Originaire du Cachemire et du Népal, l'impatiante glanduleuse fut d'abord introduite en 1839 au jardin botanique de Kew à Londres pour ses qualités de nouvelle plante ornementale et mellifère. De là, elle poursuit son voyage et arrive au jardin des plantes à Paris en 1842 puis au jardin des plantes de Montpellier en 1873.

Depuis une trentaine d'années environ, cette belle espèce est devenue une plante invasive qui divise les jardiniers, les apiculteurs et les écologues.

Pour les jardiniers c'est une belle plante annuelle à croissance rapide qui permet de décorer des endroits humides, riches en humus et un peu ombragés.

Pour les apiculteurs c'est une plante mellifère très intéressante car elle fleurit relativement tard en saison et permet ainsi de préparer correctement les colonies à l'hivernage. Lors de certains automnes favorables il est même possible de récolter du pur miel de balsamine dans les zones infestées par cette espèce échappée des jardins. C'est notamment le cas dans de nombreuses vallées vosgiennes aussi bien du côté alsacien que du côté lorrain (hautes vallées de la Mortagne, de la Meurthe, de la Moselle, de la Bruche...).

Pour les écologues et les personnes chargées de la protection des écosystèmes, c'est une peste végétale qui met gravement en danger la biodiversité naturelle des zones humides et des bords de cours d'eau. En effet, en raison de sa croissance démesurée, elle constitue rapidement des groupements monospécifiques vite étouffants qui éliminent de nombreuses espèces indigènes. Le danger est tel que certains pays comme la Suisse et la Belgique ont mis au point des systèmes d'éradication pour limiter son expansion. En France, de nombreux Conseils Généraux publient des recommandations pour également éviter à tout prix la propagation de cette belle étrangère qui figure sur la liste EPPO (European Plant Protection Organization) comme espèce exotique très nocive.